



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE du 01 JUILLET 2022

Présents : Annie AGUADO, Severine BEARD, Yannick BOUBÉE, Isabelle CHEDEVILLE, Olivier ESCOT-SEP, Keinssi FAGBEMI ATCHADE, Anna MECA, Hind SALHI, Dominique ZYTYNSKI

Absents excusés : Frédérique BELLARDI, Sylvie CARRERE, Nicole CASTELLA, Jocelyne JOANDET, Myriam LAGARDE, Sophie RIBUOT-MARION, Abderrahim ZEROUALI

Procurations : Nicole CASTELLA à Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET à Anna MECA

**Aide au financement d'un séjour au Portugal organisé par la Maison
des Jeunes et de la Culture**

Madame Isabelle CHEDEVILLE, Vice-Présidente du C.C.A.S. d'AUREILHAN présente à l'assemblée le séjour au Portugal du 04 juillet 2022 au 08 juillet 2022 pour les jeunes âgées de 14 ans à 17 ans organisé par la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) en faveur des jeunes.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'AUREILHAN, après avoir pris connaissance de la demande, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 – D'accorder une subvention de 400,00€. Cette somme sera prélevée à l'article 6574 du budget du C.C.A.S. 2022, et versée directement à la MJC d'Aureilhan ;

Transmission de la présente délibération :

- Au service du Contrôle de Légalité ;
- Au Service de Gestion Comptable de Tarbes.

P.C.C.
La Vice-Présidente,


Isabelle CHEDEVILLE

